



AXA Bank Belgium fait partie  
du Groupe Crelan



# Liste des tarifs

Partie 1 de 5 : opérations de paiement  
Tarifs en vigueur au 1.1.2024

## I. Compte à vue

### 1. Tenue de compte

<p><b>comfort2bank</b> - forfait mensuel</p> <p>Inclus dans le forfait mensuel : compte à vue, fourniture de 2 cartes de débit (1 par titulaire) et 1 carte de crédit Visa Classic, large package d'opérations digitales et manuelles en euro (voir 2.1.) Le tarif avantageux pour les coopérateurs porte exclusivement sur le compte lié à un compte coopérateur.</p>	<p>4,50 EUR</p> <p>Jeunes jusqu'à 24 ans inclus : gratuit Coopérateurs : 3,50 EUR</p> <p>Coopérateurs jusqu'à 24 ans inclus : gratuit</p>
<p><b>comfort2bank premium</b> - forfait mensuel</p> <p>Inclus dans le forfait mensuel : tous les éléments de comfort2bank et fourniture d'une carte de crédit Visa premiumplus. Le tarif avantageux pour les coopérateurs porte exclusivement sur le compte lié à un compte coopérateur.</p>	<p>8,90 EUR</p> <p>Jeunes de 18 à 24 ans inclus : 4,40 EUR Coopérateurs : 6,90 EUR</p> <p>Coopérateurs jusqu'à 24 ans inclus : 3,40 EUR</p>
<p><b>start2bank</b> - forfait mensuel</p> <p>Inclus dans le forfait mensuel : compte à vue, fourniture d'1 carte de débit, package de transactions digitales en euro (voir 2.1.). Pas disponible : carte de crédit, virements papier, dépôts de billets et monnaie, paiement de chèques, virements en euro vers l'extérieur de la zone SEPA, virements sortants dans d'autres devises.</p>	<p>0 EUR</p>
<p><b>service bancaire universel</b> - forfait mensuel</p> <p>Inclus dans le forfait mensuel : tous les services minimums inclus dans la Charte « service bancaire universel » et décrits dans le Règlement comptes à vue.</p>	<p>5 EUR</p>
<p><b>service bancaire de base</b> - forfait annuel payable le 31 décembre pour l'année précédente</p> <p>Ce tarif suit le tarif maximum, adapté chaque année selon l'indice des prix à la consommation et fixé par Arrêté Royal.</p> <p>Inclus dans le forfait annuel : tous les services minimums déterminés par la loi et décrits dans le Règlement comptes à vue.</p> <p>À partir de 37 opérations manuelles de débit : 0,50 EUR par virement papier en euros, excepté les virements vers des comptes d'épargne AXA.</p>	<p>15 EUR</p> <p>Jeunes jusqu'à 24 ans inclus : gratuit</p>

### 2.1. Opérations en euro

Zone SEPA : membres de l'Union européenne + Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Saint Marin, l'île de Man, Jersey, Guernesey, Andorre, Royaume-Uni, Cité du Vatican.

#### Inclus dans le forfait mensuel de comfort2bank et comfort2bank premium :

- paiement par carte de débit dans la zone SEPA
- retrait d'espèces en euro via carte de débit aux distributeurs Selfservice d'AXA Banque
- retrait d'espèces en euro via carte de débit aux distributeurs automatiques d'une autre institution financière dans la zone SEPA
- retrait d'espèces en euro au guichet AXA
- virement en euro : virement papier entrant et sortant dans la zone SEPA
- virement en euro : virement électronique entrant et sortant dans la zone SEPA
- virement instantané en euro : virement électronique entrant dans la zone SEPA et sortant en Belgique
- ordre permanent et domiciliation entrant et sortant dans la zone SEPA
- dépôt de billets au guichet AXA
- encaissement de chèques nationaux (l'émission des chèques par les clients n'est plus possible après le 31 décembre 2021.)

#### Inclus dans le forfait mensuel de start2bank :

- paiement par carte de débit dans la zone SEPA
- retrait d'espèces en euro par carte de débit aux distributeurs Selfservice d'AXA Banque
- virement en euro : virement électronique entrant et sortant dans la zone SEPA
- virement instantané en euro : virement électronique entrant dans la zone SEPA
- ordre permanent et domiciliation entrant et sortant dans la zone SEPA
- encaissement de chèques nationaux

#### Pas inclus dans le forfait mensuel

Opérations avec carte de débit (par opération, immédiatement encaissé)	
- paiement hors de la zone SEPA	0,60 EUR
- retrait d'espèces en euro aux distributeurs automatiques d'une autre institution financière dans la zone SEPA (uniquement d'application pour le compte à vue start2bank : les 24 premiers retraits d'espèces sont gratuits)	0,50 EUR
- retrait d'espèces en euro hors de la zone SEPA	6 EUR
Opérations avec carte de crédit (par opération, porté en compte lors du relevé mensuel)	
- paiement	0 EUR
- retrait d'espèces en euro	1% du montant + 6 EUR
Autres opérations (par opération, immédiatement encaissé)	
- dépôt de monnaie (comptée au préalable) au guichet AXA	1% du montant (min. 4 EUR)
- paiements internationaux par virements et chèques	Voir point IV
- opérations refusées par cause de solde insuffisant (virements en euro, ordres permanents et domiciliations)	5 EUR
Attention : les frais imputés par une autre/d'autres banque(s) intervenante(s) (p.e. lors de retraits d'argent à leurs distributeurs automatiques) sont portés en compte. Les tarifs diffèrent d'une banque à l'autre et d'un pays à l'autre.	

<b>2.2. Opérations dans d'autres devises (non euro)</b>	
<b>Pas inclus dans le forfait mensuel</b>	
Opérations par carte de débit (par opération, immédiatement encaissé) :	
- paiement	0,60 EUR
- retrait d'espèces dans une autre devise	6 EUR
Les coûts ci-dessus sont majorés du coût de la provision de change (marge de change sur le taux de change de référence*)	2%
Opérations par carte de crédit (par opération, porté en compte lors du relevé mensuel)	
- paiement	0 EUR
- retrait d'espèces dans une autre devise	1% du montant + 6 EUR
Les coûts ci-dessus sont majorés du coût de la provision de change (marge de change sur le taux de change de référence*)	2%
Paievements internationaux par virements et chèques	Voir point IV
* Le taux de change de référence utilisé pour la conversion en euro de transactions par cartes de débit et de crédit dans d'autres devises des pays de l'EEE, est celui de la Banque Centrale Européenne, consultable sur <a href="https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates">https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates</a> .	
Pour les transactions dans d'autres devises, le taux de change de référence est celui de Mastercard pour la carte de débit et celui de VISA pour la carte de crédit. Le taux de change effectivement appliqué est donc ce taux de change de référence + une marge (la provision de change).	
Les autres devises des pays de l'EEE sont BGN, CHF, CZK, DKK, SEK, HRK, HUF, ISK, NOK, PLN, RON.	
Attention : les frais imputés par une autre/d'autres banque(s) intervenante(s) (p.e. lors de retraits d'argent à leurs distributeurs automatiques) sont portés en compte. Les tarifs diffèrent d'une banque à l'autre et d'un pays à l'autre.	
<b>3. Taux créditeur (sur base annuelle)</b>	
Taux d'intérêt	0%
Le solde créditeur maximum autorisé s'élève à 1.000.000 euros (solde des montants sur tous les types de comptes à vue chez AXA Banque dont le client est titulaire ou cotitulaire).	
<b>4. Taux débiteur (sur base annuelle)</b>	
- Facilité de découvert	12% (TAEG : 12%)
- Découvert non autorisé	12% (TAEG : 12%)
<b>5. Date de valeur</b>	
Opérations créditrices	
- Virement en euro	Date de comptabilisation
- Virement instantané en euro	Date de l'opération
- Versement au guichet	Date de l'opération
- Encaissement d'un chèque	Date de l'opération +2 jours calendrier
- Paiements internationaux	Date de la réception des fonds par AXA Banque
Opérations débitrices	
- Virement en euro via homebanking, mobile banking, selfservice, domiciliation, ordre permanent	Date de comptabilisation
- Virement instantané en euro via mobile banking	Date de l'opération
- Virement en euro sur papier	Date de comptabilisation
- Paiement par carte de débit, retrait d'espèces au guichet AXA ou par carte de débit via selfservice	Date de l'opération
- Emission d'un chèque	Date de comptabilisation -1 jour calendrier
- Paiements internationaux	Date de comptabilisation
Virement en euro : virement non urgent en euro, avec IBAN et BIC corrects et frais partagés, vers/en provenance d'un pays de la zone SEPA.	
<b>6. Cartes (par carte)</b>	
Fourniture d'une carte de débit non incluse dans le forfait	1,25 EUR/mois
Fourniture d'une carte de crédit non incluse dans le forfait (pas possible pour start2bank)	
- Visa Classic	2 EUR/mois
- Visa premiumplus	4,40 EUR/mois
<b>II. Courrier</b>	
<b>Extraits de compte via homebanking (par an)</b>	
- Fréquence mensuelle, hebdomadaire, journalière	0 EUR
<b>Extraits de compte par poste (par an) - pas disponible pour le compte à vue start2bank</b>	
- Fréquence mensuelle	5 EUR + frais de port
- Fréquence hebdomadaire	30 EUR + frais de port
- Fréquence journalière	50 EUR + frais de port
<b>III. Opérations à distance</b>	
Inclus dans le forfait mensuel : toutes les opérations via homebanking, mobile banking, Selfservice, 1 <sup>er</sup> lecteur de cartes	
Lecteur de cartes supplémentaire	25 EUR

#### IV. Paiements internationaux par virements et chèques

##### Virements (commission de paiement par virement, encaissée immédiatement)

- Virement en euro en dehors de la zone SEPA	14 EUR
- Virement entrant en devises	14 EUR
- Virement sortant en euro en dehors de la zone SEPA (pas disponible pour le compte à vue start2bank)	14 EUR
- Virement sortant dans d'autres devises (pas disponible pour le compte à vue start2bank)	14 EUR

##### Modalités de change de devises et la provision de change

- Un taux de change de référence de base est d'application pour les paiements nécessitant un change de devises, il est basé sur les marchés internationaux et consultable sur [www.bloomberg.com/markets/currencies/fxc.html](http://www.bloomberg.com/markets/currencies/fxc.html).
- Une marge de change est appliquée sur ce taux de change. Elle varie selon la devise et est consultable dans toute agence AXA Banque.
- Le taux de change effectivement appliqué est donc le taux de change de référence, majoré/diminué d'une marge de change.

##### Autres modalités

- Lors de virements sortants, les fonds arrivent à la banque du bénéficiaire au plus tard 2 jours ouvrables bancaires après l'exécution (= le jour de l'acceptation, c'est-à-dire le jour de l'enregistrement à l'administration centrale) pour les paiements en euro dans la zone SEPA. Pour tous les autres paiements par virement, ce délai est de 4 jours ouvrables bancaires. Le moment du versement des fonds sur le compte du bénéficiaire dépend de la banque du bénéficiaire.
- Lors de virements entrants, les fonds sont versés sur le compte du bénéficiaire dès leur réception par AXA Banque.
- Lors de virements sortants, la date de valeur est égale à la date de comptabilisation.
- Lors de virements entrants, la date de valeur est la date de la réception des fonds par AXA Banque.
- Les virements entrants et sortants en devises étrangères sont acceptés dans les devises suivantes uniquement : AUD, CAD, CHF, CZK, DKK, EUR, GBP, HKD, HUF, JPY, NOK, NZD, SEK, USD et ZAR.

Attention : les frais du correspondant et les frais imputés par une autre (d'autres) banque(s) intervenante(s) sont portés en compte. Les tarifs diffèrent d'une banque à l'autre et d'un pays à l'autre.

Zone SEPA : membres de l'Union européenne + Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, l'île de Man, Jersey, Guernesey, Andorre, Royaume-Uni, Cité du Vatican.

##### Chèques – pas disponible pour le compte à vue start2bank

- Paiement avec chèques internationaux en euro (= débit du compte)	0 EUR
- Paiement avec chèques internationaux dans d'autres devises (= débit du compte)	0 EUR

Attention : les frais du correspondant et de la (des) banque(s) intervenante(s) sont répercutés/portés en déduction du montant du chèque.

Les tarifs diffèrent d'une banque à l'autre et d'un pays à l'autre. L'émission des chèques par les clients n'est plus possible après le 31 décembre 2021.

La liste de tarifs se compose de 5 parties : opérations de paiement (partie 1), crédits (partie 2), épargne (partie 3), placements (partie 4) et frais divers (partie 5). La liste contient les tarifs des produits et des services offerts aux particuliers dans le cadre de leurs transactions à des fins privées. Des informations complémentaires et/ou personnalisées - notamment en matière de crédits ou de produits et de services offerts à des fins professionnelles - pourront être obtenues au guichet. Sauf indication spécifique et le cas échéant, tous les prix indiqués incluent la TVA. Toute personne a le droit d'ouvrir un compte à vue conformément aux conditions stipulées dans la charte en matière de services bancaires de base. Veuillez adresser vos plaintes éventuelles à AXA Banque Service Clientèle, Grotestenweg 214 à 2600 Berchem (Antwerpen), ou au Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 1000 Bruxelles